



N° 13858*03

ANNEXE 2 bis



Taxe intérieure de consommation sur les Houilles, Lignite et Cokes

Déclaration trimestrielle simplifiée d'acquittement de la taxe

À remplir par les **détaillants de charbon** effectuant principalement des livraisons aux particuliers

Année : _____ Trimestre : _____ Période du _____ au _____

1 DECLARANT (détaillant de charbon)

A	Nom ou raison sociale :	
B	N° SIRET :	
C	Adresse :	

2 PRODUITS LIVRES pendant le trimestre de référence

D	Quantités totales livrées en tonnes :		NB : D = E + total J
E	Quantités livrées aux particuliers en tonnes		
F	Quantités livrées à d'autres clients : remplir le tableau ci-dessous		

Nom, raison sociale du client	Nature du produit livré (code NC)	N° facture	Quantité livrée en tonnes	Quantité exonérée en tonnes	Motif de l'exonération	Quantités taxables en tonnes	Quantités taxables en Mwh (1)
G	H	I	J	K	L	M	N
		TOTAL J				TOTAL N quantités taxables en Mwh	

O Calcul de la TICC due sur les livraisons taxables du trimestre

Total N x tarif de la taxe =	Le tarif de la TICC est indiqué au 6 de l'article 266 quinquies B du code des douanes	Nom et signature du déclarant :

Arrondi à l'euro le plus proche

3 PRISE EN RECETTE – Cadre réservé à l'administration

Service des douanes de :			
Enregistrement			
Date de réception :		Cachet et signature	
N° d'enregistrement :			
Moyen de paiement		Prise en recette	
Virement		Date de prise en recette :	
Chèque bancaire			
Chèque postal		Numéro de prise en recette	
Mandat			
Numéraire		Montant pris en compte en euros (arrondi à l'euro le plus proche)	
Autre moyen de paiement			

(1) Utiliser le tableau de conversion tonnes / Mwh repris au BOD.